





PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 05 MAI 2023

Le cinq mai deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Laurette BOTTA, Maire.

<u>Présents</u>: BOTTA Laurette - MASSA Laurent - PEYLIN Jean-Paul - JARRIN Mathéo - PEYLIN Thomas - GIRAUX Morgane - CHEVILLAT Sébastien - L'HERITIER Christophe - GAZZIOLA Jacques - FAVRE MARTINOZ Maryline - BERNARD Cécilia - BARRIER Pierre - CHAVAND Christelle

Absents excusés: TCHERKASSOF Anna®

Secrétaire de séance : PEYLIN Thomas

ORDRE DU JOUR:

- Contribution communale au SIERSS
- Service d'intérim du centre de gestion pour la mise à disposition d'agents
- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables
- Convention de rappel à l'ordre avec le Tribunal Judiciaire de Chambéry
- Questions diverses

La séance est ouverte à 19h20

- > Validation du PV du conseil du 07 avril 2023.
- > Désignation d'un secrétaire de séance

M. PEYLIN Thomas est désigné secrétaire de séance

> Contribution communale au SIERSS

Mme Le maire donne connaissance à l'Assemblée du courrier d'appel de contribution 2023 pour un montant de 3 851.39 €.

Cette contribution est soumise au vote. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

> Service d'intérim du centre de gestion pour la mise à disposition d'agents

Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que les centres de gestion peuvent proposer aux collectivités un service d'intérim qui permet la mise à disposition d'agents intérimaires pour pallier les absences momentanées de personnel ou renforcer ponctuellement le service public local.

La mise à disposition peut intervenir dans les trois situations suivantes prévues par le code général de la fonction publique :

- l'accroissement temporaire ou saisonnier d'activité,
- le remplacement d'agents sur emplois permanents,
- la vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Le Centre de gestion de la Savoie met en œuvre cette mission facultative depuis plusieurs années et propose aux collectivités et établissements publics affiliés une convention qui présente une réelle souplesse.

En effet, l'adhésion à cette convention est gratuite et n'engage pas l'employeur territorial qui la signe à avoir recours au service intérim du Cdg. Elle permet un accès aux prestations du service intérim pour une durée d'un an renouvelable deux fois par tacite reconduction. Ainsi, il n'est pas nécessaire pour la collectivité qui sollicite la mise à disposition d'un agent d'établir une convention pour chaque remplacement. En cas de besoin, le remplacement peut s'effectuer dans des délais très brefs et en toute sécurité juridique pour la collectivité bénéficiaire.

Le contrat de travail est passé entre le Cdg et l'agent mis à disposition; la collectivité bénéficiaire fixe le montant de la rémunération et les modalités d'organisation du temps de travail. Les frais de gestion s'établissent à 6 % pour le portage administratif (cas où la collectivité dispose d'un agent, le Cdg portant le contrat et assurant la gestion administrative) ou à 7,5 % pour l'intérim (cas où la collectivité charge le Cdg d'assurer la recherche du candidat et de le mettre à sa disposition).

Madame/Monsieur/le Maire/la/le Président(e) propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer avec le Centre de gestion la convention d'adhésion au service intérim.

VU le code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles L.452-30 et L452-44,

VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU la convention d'adhésion au service intérim proposée par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,

APPROUVE la convention d'adhésion au service intérim,

AUTORISE Madame le Maire à signer cette convention avec le Centre de gestion de la Savoie.

> Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Mme le maire donne connaissance du courrier du Trésor Public signifiant à la commune l'effacement des dettes d'une ancienne locataire par ordonnance du Juge. Il est demandé d'acter cet effacement par une délibération d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables d'un montant de 814.97 € sur le budget annexe eau et assainissement.

Cet effacement de créance est soumis au vote du conseil. M. Jarrin vote contre, les autres membres du conseil votent pour. Le vote est approuvé par la majorité

> Convention de rappel à l'ordre avec le Tribunal Judiciaire de Chambéry

Mme le maire explique que dans le cadre du déploiement de la justice de proximité et d'une politique commune de recherche de prévention des incivilités et des infractions, le Parquet de Chambéry propose la signature d'une convention relative à la mise en œuvre du rappel à l'ordre. Cet outil implique un dialogue et une collaboration entre la commune et le Parquet de Chambéry. Afin d'adapter au mieux la réponse pénale pouvant être donnée par les magistrats, il paraît nécessaire que la Justice soit informée de la réalisation d'une de ces mesures à l'encontre d'une personne.

Le Parquet de Chambéry est convaincu que ce dispositif permettra de lutter plus efficacement contre la délinquance du quotidien dans les communes.

Mme le maire donne ensuite connaissance du projet de convention de rappel à l'ordre proposé par le Tribunal Judiciaire de Chambéry

La signature de la convention est soumise au vote du conseil municipal. L'ensemble des membres du conseil municipal approuve la signature de celle-ci.

Questions diverses

- Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
 - O Les nouveaux membres de la commission de contrôle sont nommés. Sont nommés Christelle Chavand en titulaire et Thomas Peylin en suppléant. Sont également nommés M. Tirard André, M. Monin Bernard.

Rencontre Marina Ferrari

- Madame Le maire fait part de sa rencontre avec la députée de la Savoie Marina Ferrari. Ont été abordé les différentes problématiques communales et locales mais aussi les investissements envisagés au plan communal.
- Avis accueil RAM 2023/2024 convention de mise à disposition
 - La convention de mise à disposition de la salle des fêtes du Beauvoir pour une demi-journée par semaine est renouvelée pour la saison de septembre 2023 à septembre 2024
- Problèmes de chiens errants village + voie sarde
 - O Il est souligné la problématique récurrente de chiens errants sur différents sites de la commune. Une plainte a été déposé à la suite d'un incident. Un recourt auprès du préfet va être déposé.
- Travaux carrefour D1006
 - O Les travaux sont actuellement suspendus à la suite de problématiques de coordination entre les bureaux d'étude des différents prestataires. Ils reprendront fin août pour s'achever aux vacances de la Toussaint 2023.
- Cérémonie du 08 mai
 - o Madame Denise Georgin sera décorée lors de la cérémonie de commémoration du 8 Mai afin de souligner son abnégation au service de la commune et de son rôle de porte-drapeau durant vingt ans.
- Recrutement agent recenseur
 - O La commune cherche un agent recenseur chargé de recenser la population communale durant les mois de Janvier et Février prochains.
- Problématique de non-application des réglementations d'urbanisme
 - o Il a été rappelé que des dossiers sont en cours envers des personnes qui ne respectent pas le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

La séance est levée à 21h30

Lu et approuvé en séance du 02 juin 2023

Le Maire, Laurette Botta:

Le secrétaire de séance, Thomas Peylin :